

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

DU 18 AVRIL 2012

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL DU 18 AVRIL 2012

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PREFECTURE

**SOUS-PREFECTURE DE NOGENT SUR
MARNE**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2012/177	16/04/2012	Portant habilitation dans le domaine funéraire la « SARL LIMOUSINE FUNERAIRE PLACIDO » à Ormesson	1



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

Nogent-sur-Marne, le 16 avril 2012

SOUS PREFECTURE DE NOGENT SUR MARNE
BUREAU SECURITE ET LIBERTES PUBLIQUES

- SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES -

A R R E T E n° 2012/ 177
Portant l'habilitation dans le domaine funéraire

LE SOUS-PREFET DE NOGENT SUR MARNE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-46 relatifs aux opérations mortuaires ;

Vu le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011/1998 en date du 17 juin 2011 de M. le Préfet du Val-de-Marne, portant délégation de signature à M. Pascal CRAPLET, Sous-préfet de Nogent-sur-Marne ;

Vu la demande formulée par Monsieur PLACIDO Manuel, le 2 avril complétée le 13 avril 2012, gérant de la SARL « LIMOUSINE FUNERAIRE PLACIDO » dont le siège social est situé 23 rue Jeanne à Ormesson sur Marne (94490) ;

A R R E T E

Article 1^{er} : La Société susvisée, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire, les activités funéraires suivantes :

- **Le transport avant et après mise en bière**
- **Organisation des obsèques**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumation, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de la marbrerie funéraire.**

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est **12 - 94 – 232**.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à 1 an, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne.

Article 4 : Le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté

Le Sous-préfet

Pascal CRAPLET

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

★★★★★★

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD